

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-795

présenté par

Mme Faucillon, Mme Lebon, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 56, insérer l'article suivant:****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Le Gouvernement remet au Parlement dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi un rapport d'information établissant un bilan des effets des bourses des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires sur le niveau de vie des étudiants sur les cinq dernières années.

Il évaluera également l'impact pour les finances publiques qu'aurait la suppression des bourses des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires au profit d'un revenu étudiant permettant de subvenir aux besoins matériels d'un étudiant et de reconnaître sa qualité de travailleur, indépendamment de la situation de sa famille.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La période de crise sanitaire actuelle provoque une crise sociale majeure qui touche de plein fouet les étudiant.es. Alors qu'une large majorité est obligée de se salarier en parallèle des études pour pouvoir vivre, la période de confinement et la crise actuelle entraînent les étudiant.es dans une spirale de précarité. N'ayant plus accès aux petits salariats, nombre d'entre eux se sont tournés vers les associations d'aide alimentaire qui soulignent un afflux massif d'étudiants depuis quelques mois.

Par ailleurs la crise actuelle va contraindre celles et ceux cherchant un emploi à accepter les pires conditions de travail, face aux peu de possibilités qui leur sont ouvertes dans un tel contexte. De

---

plus des dépenses exceptionnelles s'ajoutent au budget des étudiants, tels que les masques et le gel hydro alcoolique notamment.

Source de stress, de mal-être et d'isolement, la précarité est un facteur majeur d'échec à l'université. Dans les cas les plus extrêmes elle peut conduire à des drames, comme celui qui a eu lieu à Lyon 2 en 2019.

Cette précarité alimente également un système très lucratif pour le système financier, celui des prêts étudiants. Pourtant ces dispositifs prolongent la précarité et la vulnérabilité des étudiant.es à l'issue de leurs études, qui sont contraint.es d'accepter au plus vite un premier emploi pour rembourser leurs emprunts, au détriment de leur liberté et de leurs souhaits pour leur vie.

Bien que les bourses CROUS aient été légèrement revalorisées cette année, celles-ci ne sont ni suffisantes, ni bien articulées. C'est pourquoi il paraît nécessaire d'avoir une véritable évaluation des effets des bourses sur les conditions de vie des étudiants, et de réétudier la proposition de revenu étudiant, défendue par les syndicats étudiants et organisations de jeunesse, qui permettrait de subvenir aux besoins matériels de l'étudiant et de reconnaître sa qualité de travailleur.

Le proposition de revenu étudiant s'attache à la situation personnelle de l'étudiant et non de sa famille. Il est le moyen pour que les différences en dotation financière ne soient pas un frein à la réussite des études et reconnaît le fait que l'étudiant, par son travail, produit de la valeur, quand bien même celle-ci est non marchande. Il doit prendre en compte la situation financière propre à l'individu, du coût de la vie étudiante là où il se trouve et de ses éventuels besoins spécifiques.

La mise en place d'un revenu étudiant n'est évidemment pas neutre au niveau financier. Son esprit veut qu'il puisse être financé par la cotisation sociale, dans une logique de solidarité entre les générations, ceux qui en ont bénéficié participant à leur tour au financement pour les nouveaux étudiants. Cette question du financement est à mettre en perspective avec les baisses très massives des cotisations pour les entreprises ces dernières années, privant l'État de plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année. La cotisation, comme salaire socialisé, est donc l'un des outils qui doit accompagner la mise en place d'un revenu étudiant. Loin d'être synonyme de « coût » du travail, il en est la pleine valorisation car s'attache à reconnaître la pluralité de la réalité du travail.

Enfin, il doit s'accompagner du respect des obligations de scolarité par l'étudiant, comme c'est le cas aujourd'hui pour le versement des bourses.